

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 02-333 / 102104  
Manor SA Centrale de distribution Bussigny, 1030 Bussigny-près-Lausanne  
chargement des camions frigo (produits frais et autres denrées périssables)  
besoins spéciaux de consommation  
4 A  
29.07.2002–30.07.2005 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit (travail en 2 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-472 / 100483  
Medtronic Europe SA, 1131 Tolochenaz  
salle blanche  
besoin urgent  
350 A  
12.08.2002–07.05.2005 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 02-374 / 108520  
AAA Ambulances Service SA, 1260 Nyon  
service ambulance  
besoins spéciaux de consommation  
12 A  
14.07.2002–19.07.2003 (Nouveau permis)
- 02-378 / 100294  
Maillefer Manufacturing Sàrl, 1338 Ballaigues  
ateliers de production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
177 A  
14.07.2002–16.07.2005 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 02-293 / 100124  
Imprimerie et librairies St-Paul SA, 1705 Fribourg  
saisie et correction – information technique – montage copie et repro – expédition  
des journaux  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
30 A  
14.04.2002–16.04.2005 (Renouvellement/modification)

- 02-294 / 100124  
Imprimerie et librairies St-Paul SA, 1705 Fribourg  
rotative  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
0 A  
14.04.2002–16.04.2005 (Renouvellement/modification)
- 02-362 / 101357  
Coop GE, 1242 Satigny  
boulangerie – pâtisserie  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
33 A  
05.05.2002–07.05.2005 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

24 septembre 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail